



**SARTHE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°72-2022-03-001

PUBLIÉ LE 2 MARS 2022

# Sommaire

## **Préfecture de la Sarthe / DCPAT**

72-2022-03-02-00001 - Délégation de signature à Mme la directrice  
départementale des territoires de Maine-et-Loire par intérim (2 pages)

Page 3

Préfecture de la Sarthe

72-2022-03-02-00001

Délégation de signature à Mme la directrice  
départementale des territoires de Maine-et-Loire  
par intérim



# PRÉFET DE LA SARTHE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction de la Coordination  
des Politiques Publiques  
et de l'Appui Territorial  
Bureau de l'Economie  
et de la Coordination Interministérielle**

Le Mans, le 2 mars 2022

## ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° DCPAT 2022-0055

Objet : Transports exceptionnels en Sarthe : délégation de signature à Mme la directrice départementale des territoires de Maine-et-Loire par intérim.

**Le Préfet de la Sarthe  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite**

- VU** le code de la route ;
- VU** le code général des collectivités territoriales ;
- VU** la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;
- VU** la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, modifié par le décret n° 2010-146 du 16 février 2010, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements, et notamment son article 24 ;
- VU** le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif à la création des directions départementales interministérielles ;
- VU** le décret du 5 février 2020 nommant M. Patrick DALLENNES préfet de la Sarthe ;
- VU** l'arrêté interministériel du 4 mai 2006 relatif aux transports exceptionnels de marchandises, d'engins ou de véhicules et ensembles de véhicules comportant plus d'une remorque ;
- VU** l'arrêté du 12 janvier 2010, modifié par arrêté du 31 octobre 2012, relatif aux missions interdépartementales des directions départementales interministérielles ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° SG/MICCSE 2022-01 du 28 février 2022 nommant Mme Catherine GIBAUD, directrice départementale des territoires de Maine-et-Loire par intérim à compter du 1<sup>er</sup> mars 2022 ;

Sur Proposition de du secrétaire général de la préfecture de la Sarthe ;

*Place Aristide Briand – 72 041 LE MANS Cedex 9 –  
Standard : 02 43 39 72 72 - Télécopie : 02 43 28 24 09 - Serveur vocal : 02 43 39 70 00  
[www.sarthe.gouv.fr](http://www.sarthe.gouv.fr) – [pref-mail@sarthe.gouv.fr](mailto:pref-mail@sarthe.gouv.fr) - Twitter : @Prefet72 - Facebook : Préfecture de la Sarthe*

## ARRÊTE

### **Article 1 :**

Délégation est donnée à Mme Catherine GIBAUD, directrice départementale des territoires de Maine-et-Loire par intérim, pour signer au nom du préfet de la Sarthe tous arrêtés, avis, décisions, circulaires, correspondances, portant sur l'instruction des demandes d'autorisations de transports exceptionnels.

### **Article 2 :**

La directrice-départementale des territoires de Maine-et-Loire par intérim rend compte au préfet de la Sarthe de l'utilisation de la délégation de signature par la transmission trimestrielle du registre de l'emploi de cette délégation.

### **Article 3 :**

Le secrétaire général de la préfecture de la Sarthe, la directrice départementale des territoires de Maine-et-Loire par intérim et le directeur départemental des territoires de la Sarthe sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Sarthe et du Maine-et-Loire.

Le Préfet,

Signé : Patrick DALLENNES